



Financement formation remplacement d'un salarié en

Par Antoine T

Bonjour a toutes et a tous,

Je suis éducateur spécialisé depuis 8 ans maintenant, et souhaiterais évoluer vers un poste de chef de service. Pour cela, il faut passer la formation caferuis.

Celle ci peut être financer de différentes manières. Ensuite, il faut faire une demande de libération de temps de travail pour pouvoir faire la formation.

Mon association est en droit de refuser la demande une première fois, mais pas une seconde.

Je voulais savoir s'il existe des aides de l'état pour accompagner les associations à remplacer les professionnels partant en formation ? Est-que l'état, la région ou le département peut aider à financer ces remplacements ? (Pour information, l'association compte plus de 50 salariés (environ 250)).

Merci par avance pour vos réponses.

Antoine